

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis en séance publique au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIJN J-F. - Mme BRÉCHET M-C. - M. GUITTONNEAU P. - Mme BONNIER I. - M. GUILBAUD L- M. - Mme GUILLET A-D. - M. MAUDET J. - Mme CARIOU-THOUZEAU J. - MM. CROCHET B. - BONNEAU R. - Mme BROSSARD M. - MM. LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - GRIT G. - Mmes BLAIS G. - LOPEZ M-C. - PERROCHEAU N.

Absents : M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme BRÉCHET M-C.– M. BERTHOME F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIJN J-F. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BLAIS G. – Mmes COUTANT S. - ROUXEL M. - M. DUFAUT P. - Mme VILLERET L.

Secrétaire : Mme BLAIS G.

2019.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un rapport.

2019.2 – Cession des parcelles cadastrées 168, 169p, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 311, 322 section AN au budget annexe « lotissements »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession des parcelles cadastrées 168, 169p, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 311, 322 de la section AN.

2019.3 - Acquisition des parcelles cadastrées 2 et 8 de la section AV, 19 de la section AW, 479 de la section D et 1955 de la section B

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées sous les numéros 2 et 8 de la section AV, 19 de la section AW, 479 de la section D et 1955 de la section B, d'une superficie totale de 30 184 m².

2019.4 – Retrait de la délibération n° 2018-73 portant acquisition des parcelles cadastrées 41 de la section WC et 598 de la section A

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rapporter la délibération n° 2018-73 du 19 juillet 2018.

2019.5 – Convention avec le SyDEV : programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la rénovation de l'éclairage public existant pour l'année 2019.

2019.6 – Convention avec le SyDEV : remplacement des projecteurs du terrain d'entraînement de football

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le remplacement des projecteurs du terrain d'entraînement de football.

2019.7 – Convention avec Vendée Eau : travaux hors programme

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le projet d'extension du réseau d'eau potable.

2019.8 – Convention avec le Département de la Vendée : entretien de l'aménagement de la Place Jean Yole

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le Département de la Vendée.

2019.9 – Mise en place d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP, à compter du 1er mars 2019.

2019.10 – Construction d'un centre périscolaire et d'un accueil de loisirs : actualisation du plan de financement et demande de subvention auprès de l'Etat

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'Etat, l'attribution d'une aide d'un montant de 210 952 euros, soit un taux de participation de 30 %.

2019.11 - Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal prend acte de la présentation du tableau d'information des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est levée à 22 h 53

Fait à Soullans, le 13 février 2019

Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

